



**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
Jeudi 19 SEPTEMBRE 2019
à 20h30**

Membres présents : BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, FAURE Ludovic, GRAEL Richard, GARNIER Philippe, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, PROTIERE Fabien.

Membres excusés : ALVERGNAS Jean-Marc, LUCIEN Martine, VENET Anne-Marie.

Secrétaire de séance : DEPIERRE Catherine.

ARRET DU PLH (PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le contenu du PLH et demande de donner un avis.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le PLH.

APPROBATION CONVENTION POUR LA MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE (MOU) ET CONVENTION FINANCIERE AVEC L'OPAC.

Monsieur Patrice JOASSARD, 1^{er} adjoint présente la convention de participation de la commune et la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec l'OPAC du Rhône pour la construction des nouveaux logements sociaux dans l'écoquartier de la Motte. Il dit que le conseil municipal s'est déjà prononcé sur la subvention accordée à l'OPAC du Rhône pour permettre l'émergence du projet. Il explique que vu les exigences de la commune en terme de sobriété énergétique des bâtiments, RT2012 – 20%, en terme de récupération de l'eau de pluie pour alimenter les toilettes et les jardins partagés, en terme d'utilisation d'énergies renouvelables (photovoltaïque sur le toit, bornes de recharge des vélos électriques, ...), en terme de confort d'été, le montant de la subvention s'élève à 243 676,85 euros. Il présente la convention de maîtrise d'ouvrage unique (MOU) à signer avec l'OPAC du Rhône, qui permet de mener l'opération sous une seule maîtrise d'ouvrage, simplifiant ainsi la gouvernance du projet.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les 2 conventions avec l'OPAC du Rhône.

CHOIX DE L'EMPRUNT POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune doit avoir recours à un emprunt de 50 000€ pour le financement de projets concernant la gestion des eaux pluviales. Trois établissements bancaires ont été consultés. Il expose au conseil municipal les différentes offres.

Il propose au conseil municipal de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne qui est la moins disante au niveau du coût du crédit. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

RODP ORANGE

Monsieur le Maire propose de demander le paiement par ORANGE de la redevance qui se monte à 1237.29 euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

RODP ENEDIS

Monsieur le Maire propose de demander le paiement par ENEDIS de la redevance qui se monte à 209 euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS A L'ASSOCIATION DE LA CANTINE

Monsieur le Maire propose de renouveler l'avenant concernant la convention d'objectifs avec l'association de la cantine. L'avenant est renouvelé à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PERSONNE A L'ASSOCIATION DE LA CANTINE

Monsieur le Maire propose de renouveler l'avenant concernant la mise à disposition d'une personne pour l'association de la cantine. L'avenant est renouvelé à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE A L'ASSOCIATION DE LA CANTINE

Monsieur le Maire propose de renouveler l'avenant concernant la mise à disposition d'une salle communale pour l'association de la cantine. L'avenant est renouvelé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe de l'acceptation par l'Etat de la demande de subvention sur la DETR pour un montant de 28 000€.
- Le World clean up day aura lieu le 21 septembre
- Le Cocktail des Chefs le 09 octobre

Philippe GARNIER,

Maire



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 octobre 2019 à 20h30.